R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de MOYAUX

L'an **deux mil vingt six, le huit octobre**, à **19h30**, le Conseil Municipal de la commune **de MOYAUX**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme MARIE-LAURE GAUDIN THOMAS**.

Étaient présents : Mme MARIE-LAURE GAUDIN THOMAS, M. ALAIN LEBEY, Mme BRIGITTE CROMBEZ, Mme JACQUELINE DELILLE, Mme HELENE NEUVILLE, M. PHILIPPE DURAND, M. PATRICK CORBLIN, Mme SOIZICK LECOUTURIER, M. ALAIN LECAT, Mme PEGGY MALBRANCHE, Mme Lisa DENIS, M. Théo CHEVALIER, Mme Marie-Odile SAUVEGRAIN.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents excusés : M. BENOIT CHARBONNEAU, M. Yves TURMEL.

Procurations : M. BENOIT CHARBONNEAU en faveur de Mme BRIGITTE CROMBEZ, M. Yves TURMEL en faveur de Mme SOIZICK LECOUTURIER.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 13

Secrétaire : M. ALAIN LECAT.

Ordre du jour :
01 - CALI: tarification
02 - Prestation Amiante / HAP - choix de l'entreprise
03 - Rénovation énergétique de l'école et du foyer: Délibération concernant les pénalités
04 - Décisions modificatives
05 - Services techniques: recrutement
06 - Régie des droits de place:

DÉLIBÉRATION N°MA-1-2026-073 : CALI: tarification

Le Conseil Municipal approuve à l'unanumité les tarifs du CALI à compter du 1er janvier 2027:

régime général

Familles résidentes à Moyaux et dans les communes ayant conventionné				
Tranche	A	B	C	D
Quotient familial	inf ou = à 620	621 à 912	913 à 1205	1206 à 1499
Tarif à la journée	8.20 €	9,73 €	11.27 €	12,81€
Tarif à la semaine	41.00 €	48.65 €	56.35 €	64.05 €

régime MSA

Familles résidentes à Moyaux et dans les communes ayant conventionné			
Tranche	A	B	C
Quotient familial	inf ou = à 600	601 à 900	sup à 900
Tarif à la journée 1er enfant	4,00 €	5,50 €	14.35 €
Tarif à la journée à partir du 2ème enfant	2,00 €	2,75 €	14.35 €

régime général

Familles résidentes dans une commune n'ayant pas conventionné				
Tranche	A	B	C	D
Quotient familial	inf ou = à 620	621 à 912	913 à 1205	1206 à 1499
Tarif à la journée	9,84 €	11,68 €	13.53 €	15,37 €
Tarif à la semaine	49.20 €	58.40 €	67.65 €	76.85 €

régime MSA

Familles résidentes dans une commune n'ayant pas conventionné			
Tranche	A	B	C
Quotient familial	inf ou = à 600	601 à 900	sup à 900
Tarif à la journée 1er enfant	4,00 €	5,50 €	14.35 €
Tarif à la journée à partir du 2ème enfant	2,00 €	2,75 €	14.35 €

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-1-2026-074 : Prestation Amiante / HAP - choix de l'entreprise

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise CHEVALIER DIAG pour la réalisation de la prestation Amiante/ HAP pour un montant de 1145€ HT.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-1-2026-075 : Rénovation énergétique de l'école et du foyer: Délibération concernant les pénalités

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de l'école et du foyer, le LOT 03 – entreprise MPO.

Les pénalités de retard sont de 42 846.75€ TTC

Lors d'un entretien avec la société MPO et le maitre d'œuvre, il a été convenu d'une exonération de cette somme, en accord amiable.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'exonération partielle des pénalités et approuve le montant de 27469,14€.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-1-2026-076 : Décisions modificatives

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Autres	65888(65)	1 800.00		
Reversement sur DGF			74119(014)	1 800.00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		1 800.00		1 800.00

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-1-2026-077 : Services techniques: recrutement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'un adjoint technique aux conditions suivantes:

Emploi du 16 octobre 2026 au 17 mai 2027
Grade : adjoint technique
Rémunération : échelon 1
Temps de travail : 35/35ème
Heures complémentaires / supplémentaires autorisées
Contrat à durée déterminée

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-1-2026-078 : Régie des droits de place:

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité:

- Le maintien de la régie DROIT DE PLACE
- L'ouverture d'un compte de dépôt de FOND
- De modifier les arrêtés de création de régie

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Le présent procés-verbal est arrêté en date du 10/10/2026

Signature L'Adjoint au Maire
Marie Laure GAUDIN-THOMAS

Signature M. ALAIN LECAT